

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Le dix-neuf décembre deux mille vingt- quatre à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

**Présents :** M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, Mme Alexandra MARGUERITE, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Astrid JOUANJEAN, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR,

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à Mme MAZUREK  
M. Prima PUCA pouvoir à M. Stéphane CARTEADO  
M. Fabien PIVETTE pouvoir à M. Nicolas LHERBIER  
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Mme Rolande REBYFFE  
Mme Corinne VASSEUR pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR  
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à M. Albert ALFANDARI

**Absentes :**

Mme Nathalie CHABLE  
Mme Nathalie JULIAT  
M. Christian MIGLIAVACCA  
Mme Christine VISINE

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas LHERBIER,

**N° 20241912-54 : Demande de subventions auprès du Département du Val d'Oise pour les plantations chemin du halage**

La ville de Champagne-sur-Oise a mis à disposition de l'association « Racines de Demain » un terrain de 5 300 m<sup>2</sup> en bordure de l'Oise, où l'association cultive des fruits et légumes biologiques. Une vente sur place est organisée chaque samedi, attirant les habitants de la commune. En plus de cette activité agricole, le site accueille régulièrement des groupes scolaires, permettant aux élèves de découvrir les pratiques agricoles biologiques et de participer à divers ateliers. En mai 2024, la première édition de la Fête du Printemps a été organisée, avec des animations et des stands mettant en valeur le jardin et ses méthodes de culture.

Ce site était bordé par une allée de peupliers, essence peu adaptée à l'écosystème local, qui vieillissants menaçaient de se briser et de se déraciner.

La municipalité a décidé de procéder à leur abattage et de les remplacer par une haie bocagère.

Ce projet de replantation vise à recréer un écran végétal qui améliorera la biodiversité, protégera le jardin pédagogique et contribuera au bien-être général de l'écosystème environnant.

Des essences d'arbres diversifiées et adaptées aux conditions locales avec par notamment la plantation de saules des vanniers pourront ainsi être cultivées en têtards permettant de profiter ainsi de l'osier pour faire des liens.

Afin de conduire ce projet les partenaires, parc naturel Régional du Vexin et Département de l'Oise proposent des aides financières.

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT - Plantations chemin du halage					
DEPENSES		RECETTES			
Détail	Montant HT	Financement	Dépense subventionnable	Taux	Montant
Plantations chemin du halage	6 854,83 €	Département du Val d'Oise -	6 854,83	25,00 %	1 713,71 €
		Parc Naturel Régional du vexin	6 854,83	50,00 %	3 427,42 €
		Autofinancement			1 713,71 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>6 854,83 €</b>				<b>6 854,83 €</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission finances du 11 décembre 2024,

**Considérant** que la ville de Champagne-sur-Oise a mis à disposition de l'association « Racines de Demain » un terrain de 5 300 m<sup>2</sup>, dédié à la production de fruits et légumes biologiques et à la sensibilisation des publics aux pratiques agricoles durables ;

**Considérant** que le terrain nécessite une protection végétale contre le vent pour préserver les cultures et améliorer les conditions de culture du jardin pédagogique ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (25 voix POUR dont 6 pouvoirs),**

**SOLLICITE** auprès du Département du Val d'Oise une subvention au titre des solutions fondées sur la nature pour les plantations le long du chemin du halage,

**SOLLICITE** auprès du Parc Naturel Régional du Vexin une subvention pour les plantations le long du chemin du halage,

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT - Plantations chemin du halage					
DEPENSES		RECETTES			
Détail	Montant HT	Financement	Dépense subventionnable	Taux	Montant
Plantations chemin du halage	6 854,83 €	Département du Val d'Oise -	6 854,83	25,00 %	1 713,71 €
		Parc Naturel Régional du vexin	6 854,83	50,00 %	3 427,42 €
		Autofinancement			1 713,71 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>6 854,83 €</b>				<b>6 854,83 €</b>
TVA 20%	1 370,97 €				
<b>TOTAL TTC</b>	<b>8 225,80 €</b>				<b>8 225,80 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier de subvention.

Pour extrait certifié conforme,  
Champagne sur Oise, le 20 décembre 2024

Le Maire,  
Stéphane CARTEADO

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Champagne sur Oise. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHAMPAGNE SUR OISE', 'REPUBLIQUE FRANÇAISE', and '95660 (Val d'Oise)'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Date de convocation : 13/12/2024

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 25

Dont pouvoirs : 6

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »*